



Rallye Bourgogne
Côte Chalonnaise



35^{ème} RALLYE NATIONAL PEA BOURGOGNE COTE CHALONNAISE 10-11 Juillet 2026

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE "ASA 71"

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Visa Ligue

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ... 34
du ... 03/03/26

Visa FFSA



NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les classements et les divers documents concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier, mais paraîtront sur le site internet du rallye : www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA 71
Nom du Rallye :	35 ^{ème} Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise
Date :	10-11 juillet 2026
Niveau d'inscription :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 – Coef. 4 Championnat Suisse des Rallyes 2026 (Moderne) Championnat Suisse des Rallyes Junior 2026 Challenges de la Ligue BFC 2026 Challenge ASA71 Challenge Jacky BERTRAND
Participation étrangère autorisée	OUI
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 34 en date du 03/03/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 390 en date du 04/05/26
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHARLEUX Josiane
Téléphone :	06.81.85.65.94
Mail :	Josiane.charleux@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	PROTHEAU Philippe
Membres :	L'ensemble des bénévoles de l'Association du Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise et les membres de l'ASA71 qui apportent leur aide
Secrétariat du Rallye :	Association du Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise Maison des Associations – Espace Jean Zay 4 Rue Jules Ferry F 71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone :	06.81.85.65.94
Mail:	contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr
Permanence du Rallye :	Le Clos Bourguignon 12 Avenue Monnot F 71100 CHALON SUR SAONE Le samedi 4 juillet de 8h00 à 19h00, le dimanche 5 juillet de 8h à 15h00, le jeudi 9 juillet de 7h00 à 18h00 (Par téléphone en dehors de ces dates au 06.81.85.65.94)

Organisateur technique	
Nom :	PROTHEAU Philippe
Adresse :	12 Rue de Varennes – 71640 MERCUREY
Téléphone :	06.80.00.51.71
Mail :	organisation@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 11 mai 2026
Ouverture des engagements	Lundi 11 mai 2026
Clôture des engagements	Lundi 29 juin 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 4 juillet 2026
Distribution du Road-Book et vérifications administratives :	<p>Le Clos Bourguignon 12 Avenue Monnot F 71100 CHALON SUR SAONE</p> <p>Samedi 4 juillet 2026 (de 8h00 à 18h00) Dimanche 5 juillet 2026 (de 8h à 13h00) Jeudi 9 juillet 2026 (de 7h00 à 18h00)</p>
Reconnaisances	Cf. Tableau en annexe
Vérifications administratives complémentaires	Vendredi 10 juillet de 8h00 à 15h00 au CH d'entrée des vérifications techniques
Vérifications techniques :	<p>Vendredi 10 juillet de 08h15 à 15h15 Parc des Expositions Rue d'Amsterdam 71100 CHALON SUR SAONE</p>
Mise en place du parc de départ :	Vendredi 10 juillet 2026 à 07h45 (Parc des Expositions)
Séance d'essai	Vendredi 10 juillet 2026 – 9h00/14h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif :	Vendredi 10 juillet 2026 à 14h00 au Colisée (Parc des Expos)
Réunion des chronométreurs	10 juillet à 14h00 au PC (Parc des Expos)
Briefing Voitures encadrement et Officiels	10 juillet à 14h30 au PC (Parc des Expos)
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 10 juillet 2026 à 16h00 Sportity : « CHALON2026 »
Publication des heures et ordres de départ :	Idem
Briefing des pilotes :	Par écrit, remis lors des vérifications
Départ 1 ^{ère} Etape (1 ^{ère} VHC) :	Parc Expos – Vendredi 10 juillet – 17h00
Arrivée 1 ^{ère} Etape (1 ^{ère} VHC) :	Parc Expos – Vendredi 10 juillet – 20h06
Publication des résultats partiels :	Vendredi 10 juillet à 23h50

	Sportity : « CHALON2026 »
Départ 2 ^{ème} Etape (1 ^{ère} VHC) :	Parc Expos – Samedi 11 juillet – 8h30
Arrivée 2 ^{ème} Etape (1 ^{ère} VHC) !	Parc Expos – Samedi 11 juillet – 16h43
Vérifications finales :	Dès l'arrivée des concurrents, au Parc Expos de Chalon sur Saône si elles ne nécessitent pas de démontage ou au Garage Lanni Auto Classic Rue Gabriel Lippmann 71880 Chatenoy le Royal
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats :	Samedi 11 juillet - 30' maxi après l'arrivée du dernier concurrent Sportity : « CHALON2026 »
Remise des prix :	Samedi 11 juillet 2026 sur le podium, 30 minutes maxi après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur FFSA Chauffeur Observateur	M. Jean Claude LEFORESTIER - 1756 M. Antoine LANNI - 66402
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Bernard DEMEUZOIS - 1985
Commissaires Sportifs	M. Patrick BORRUAT - 210 CH M. François MONATH - 16146
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Céline PATISSIER - 227418
Directeur de Course Directeur de Course Adjoint Directeur de Course Championnat Suisse Directeur de Course Adjoint au PC – ES 1-4-7 Directeur de Course Adjoint au PC – ES 2-3-6 Directeur de Course Adjoint au PC – ES 5-8	M. Gérard PLISSON - 12983 M. Jannick DAUBIGNE - 6560 M. Roland PIQUEREZ - 29 CH M. Régis DUFRESNES - 2484 M. Thierry MOREL - 4906 Mme Maryse DOREY - 3123
Directeur de Course Adjoint délégué aux ES 1-4-7 Stagiaire DC ES 1/4/7 Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES 1-4-7 Directeur de Course Adjoint délégué INTER ES 4-7 Directeur de Course Adjoint délégué aux ES 2-3-6 Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES 2-3-6 Directeur de Course Adjoint délégué INTER ES 3-6 Directeur de Course Adjoint délégué aux ES 5-8 Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES 5-8 Directeur de Course Adjoint délégué INTER ES 5-8	M. Jacky LEPEULE – 13663 M. Rémi DESCHARMES - 241433 M. Martial PEUGEOT - 44386 M. Philippe SOUCELIER - 30892 M. Eric TEMMERMAN - 26388 M. Benoit VIOLET - 207574 M. Sullivan CAETANO - 232714 M. Jacky OLIVAIN - 3272 M. Robert BOTT - 302406 Mme Marie Joëlle POTHEAU - 119791
DC responsable Vérifications administratives	M. Serge FREVILLE - 27121
DC responsable Vérifications Techniques/Publicité	M. Jacky OLIVAIN - 3272

DC délégué Séance d'Essai	Mme Marie Laure ALAIN - 228679
DC délégué Voiture Tricolore Chauffeur	M. Jean Paul BROSSARD - 4763 Mme Lydie BROSSARD - 171112
Responsable Parc Fermé	M. Bernard SOUFFLET - 18577
Responsable Parc Assistance vendredi Responsable Parc Assistance samedi	M. Sullivan CAETANO - 232714 Mme Marie Laure ALAIN - 228679
Voiture Autorité	M. Philippe PROTHEAU - 17990 M. Hubert BENOIT - 3617
Voiture Damier Chauffeur	Mme Françoise FREVILLE - 111134 M. Jérôme CHEVALLIER - 383154
Voiture Info-Sécurité Chauffeur vendredi Chauffeur samedi	M. Alain PONCE - 42561 M. Lucas JOUVANCEAUX – 108163 M. Antoine JOUVANCEAUX – 235576
Commissaire Technique responsable	M. Martial LOBROT - 114567
Commissaires Techniques adjoints	M. Jean Paul LEGRAND - 3935 M. Yves COTE -169410 M. Loïc BILLARD - 251873 M. Matthieu MACCOLINI - 228892
Médecin chef	M. le Dr Patrick CHERREAU - 23731
Chargés des relations avec les concurrents	M. Michel DURIX – 14548 (Responsable) M. Joël JUGNIOT - 6813 Mme Laura ALEXANDRE - 258016 M. Daniel LENGLET -1076 CH
Juge de faits Chauffeur	M. Camille TRINQUETTE – 3175 Mme M. Thérèse TRINQUETTE - 212228
Chargé des relations avec la presse	M. Jean Philippe AURAY
Chrono DES 1/4/7 Aide Chrono DES 1/4/7 Stagiaire Chrono 1/4/7 Chrono AES 1/4/7 Aide Chrono AES 1/4/7 Chrono DES 2/3/6 Chrono AES 2/3/6 Aide Chrono AES 2/3/6 Chrono DES 5/8 Aide Chrono DES 5/8 Chrono AES 5/8 Aide Chrono AES 5/8	Mme Laurence CHOLET - 322971 M. Thierry VIDAL – 34977 Mme Catherine DESCHARMES - 252146 Mme Sabine JEDREK - 317059 Mme Chantal BELLANGER - 341555 Mme Sylvie FAIVRE - 11039 M. Jean Marie TSCHOFFEN - 196872 M. Martial BLASZYK - 104383 M. Yves MARICHY - 10097 M. Patrick LAPALUS - 28879 M. Florent GILARDON - 162450 Mme Amélie GILARDON - 161510
Transmission Radio	Delta Com
Géolocalisation	VDS Racing
Adjoint Sécurité (Equipe Motocyclistes Sécurité)	M. André SCHVARCZ – 2031-Ig 674
Classement	M. David GUIBLAIN - 134494 Mme Michèle GUIBLAIN - 163636
Speaker	M. Stéphane GRILLOT - 188726

A l'exception des membres des collèges des commissaires sportifs et des prestataires, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans ses éventuels additifs sont déclarés compétents en tant que juge de fait.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives obligatoires seront effectuées les jours de reconnaissances lors de la remise du road-book à la permanence du rallye :

Le Clos Bourguignon 12 Avenue Monnot à Chalon/Saône.

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies (si pas envoyées avec la demande d'engagement) des documents suivants :

- Permis de conduire pilote et copilote
- Licences pilote et copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique de la voiture
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

A l'issue de ces vérifications, et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, seront remis aux équipages le road-book, les plaques rallye, les panneaux de porte, les N° de reconnaissance et l'ensemble des autocollants.

Les voitures devront être présentées entièrement stickées le jour du rallye.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu le **Vendredi 10 juillet 2026 de 08h00 à 15h00** au CH d'entrée des vérifications techniques.

La présentation des originaux des licences et permis de conduire pilote et copilote y sera obligatoire pour prendre le départ du rallye.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 10 juillet 2026 de 08h15 à 15h15 à l'intérieur du parc des expos.

Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront remis aux concurrents à l'occasion de la distribution du road book.

Les concurrents participant à la séance d'essai auront priorité pour obtenir les créneaux horaires les plus précoces.

1.3.3.P.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} Rallye National PEA Bourgogne Côte Chalonnaise doit adresser à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 29 juin 2026 à minuit**.

Séverine RODRIGUEZ
47 Rue d'Assas
F 71200 LE CREUSOT

E-mail : contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr

Les engagements par mail devront être envoyés avant l'heure limite de clôture des engagements. Ils devront être confirmés par courrier accompagné du montant requis et des pièces administratives.

Pour les concurrents à licence suisse : Les demandes d'engagement devront être envoyées, accompagnées des droits d'engagement avant le lundi 23 juin à minuit à l'adresse suivante :

Racing Club Jurassien
 Mr Roland PIQUEREZ
 Case Postale 149
 CH 2740 MOUTIER
 E-mail : jr.piquerez@bluewin.ch

Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits au Championnat Suisse des rallyes et ses challenges :
Lundi 22 juin 2026

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum pour les 4 rallyes confondus (National, VHC, VHRS et VMRS de doublure).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

CONCURRENTS DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES			
(Selon la date d'envoi de l'engagement avec son règlement)			
Avec la publicité facultative des organisateurs			
	du 11 mai au 1^{er} juin	du 02 au 15 juin	du 16 au 29 juin
Licenciés hors ASA 71	560,00 €	580,00 €	600,00 €
1 licencié ASA 71	535,00 €	555,00 €	575,00 €
2 licenciés ASA 71	510,00 €	530,00 €	550,00 €
Sans la publicité facultative des organisateurs			
	du 11 mai au 1^{er} juin	du 02 au 15 juin	du 16 au 29 juin
Licenciés hors ASA 71	1 120,00 €	1 160,00 €	1 200,00 €
1 licencié ASA 71	1 070,00 €	1 110,00 €	1 150,00 €
2 licenciés ASA 71	1 020,00 €	1 060,00 €	1 100,00 €
Séance d'essais:		120,00 €	Prix fixe

Les chèques seront obligatoirement établis à l'ordre de l'Association du rallye Bourgogne Côte Chalonnaise.

CONCURRENTS A LICENCE SUISSE		
Avec la publicité facultative des organisateurs	770,00 €	-
Sans la publicité facultative des organisateurs	1 540,00 €	-
Engagements à régler au Racing Club Jurassien		

Séance d'essais :	120,00 €	Prix fixe
A régler à l'organisateur lors des vérifications administratives obligatoires (espèces ou carte bancaire)		

Tous les droits d'engagement comprennent :

- 50 € pour la mise à disposition du système de géolocalisation
- 5 € pour le Challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté

Les chèques d'engagement seront déposés en banque le lundi 13 juillet. **(Chèques étrangers non acceptés)**
Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les voitures partiront dans l'ordre suivant : **VHC – Moderne – VHRS – VMRS**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye (**autour du Parc des Expositions à Chalon sur Saône – Zones A, B et C**).

4.3.1.P. Parc d'assistance

Le parc sera ouvert à partir du **Vendredi 10 juillet à 7h00**.

Seuls les véhicules porteurs du sticker « ASSISTANCE RALLYE BOURGOGNE COTE CHALONNAISE 2026 » seront admis dans le parc d'assistance.

Il ne sera délivré qu'un seul sticker de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc d'assistance.

Il est rappelé que la vitesse ne peut dépasser 30km/h dans le parc d'assistance sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

Comme prévu à l'article 4.3.1.4 du règlement standard des rallyes 2026, des pénalités (200€) seront appliquées pour défaut de bâches de protection étanche et résistante aux hydrocarbures sous la voiture de course et sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.

La circulation s'y fera obligatoirement en sens unique, entrée par l'Avenue Léon Blum.

La zone de déchargement OBLIGATOIRE des véhicules sera le long de la Rue Georges Derrien.

Un parc de stationnement OBLIGATOIRE des remorques sera installé sur le terrain Vannier accessible depuis l'Avenue Léon Blum. Aucune remorque ne sera autorisée sur les parcs d'assistance.

4.3.1.5P.

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsables de leurs agissements.

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures devront être équipées lors des reconnaissances et pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le montant forfaitaire de la location de ce dispositif **est inclus dans le montant de l'engagement.**

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road-book.

Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent.

Le tracker est obligatoire pour les reconnaissances.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antenne, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur le site www.ffsa.org et sur www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés dès la remise du kit (pour les reconnaissances) et lors des vérifications techniques avant le rallye, chaque concurrent étant responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : Amende 200€ et remise en conformité immédiate
- 3^{ème} infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leurs emplacements seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye National PEA Bourgogne Côte Chalonnaise représente un parcours de **322,602 km**.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte **8** épreuves spéciales d'une longueur totale de **118,568 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1 : GROUPE THIVOLLE – 11,551 km**
- **ES 2 : CAVE DE BISSEY – 9,427 km**
- **ES 3/6 : BR LOCATION – 13,702 km**
- **ES 4/7 : VAISON PISTE – 15,357 km**
- **ES 5/8 : VEUVE AMBAL – 19,736 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages**.

Afin de préserver la pérennité de l'épreuve, il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des usagers.

- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ, un itinéraire de retour figure dans le road-book.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures prévues dans l'annexe « Reconnaissances ».

Il y aura **3 sessions**, le Samedi 4 juillet, le Dimanche 5 juillet et le Jeudi 9 Juillet 2026. Les concurrents auront le choix de l'une ou de l'autre session. (Panachage autorisé)

Le carnet d'infraction et la fiche de contrôle des reconnaissances devront être présentés aux vérifications administratives complémentaires.

Aucun road-book ne sera expédié.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en Parc Fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2^{ème} étape, après validation du Commissaire Technique.

7.5.16.2.4P. DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.17.2P.

Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4).

Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.

Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.

Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collègue des commissaires sportifs.

7.5.17.4P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon en téléphonant au numéro direction de course.

Numéro Direction de course: 03.85.46.86.21

7.5.20P. Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **Vendredi 10 Juillet de 09h00 à 14h00**. (Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road-book est obligatoire.

Les frais de participation sont fixés à 120 euros par voiture. Après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence après accord de l'organisateur. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et N° de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48h avant le début de la séance d'essais.

Les vérifications administratives complémentaires (licences et permis) et les vérifications techniques des véhicules participant à la séance d'essai auront lieu au préalable au Parc Expos de Chalon sur Saône (priorité aux participants à la séance d'essai).

Les voitures devront être stickées.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Les concurrents Suisses règleront le montant de l'inscription à la séance d'essai lors de la prise du Road-Book.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

SCRATCH

	1 à 119 partants modernes	120 partants et plus
1 ^{er}	600€	700€
2 ^{ème}	300€	400€
3 ^{ème}	200€	300€

CLASSES

	1 à 3 partants	4 à 6 partants	7 à 11 partants	12 partants et plus
1 ^{er}	E x 50%	E x 100%	E x 100%	E x 100%
2 ^{ème}		E x 50%	E x 50%	E x 50%
3 ^{ème}			E x 30%	E x 40%
4 ^{ème}				E x 30%

FEMININES

	1 à 3 partantes Moderne	Plus de 3 partantes
1 ^{ère}	E x 50%	E x 50%
2 ^{ème}		E x 30%

E = Montant de l'engagement réellement payé (hors géolocalisation et hors Challenge Commissaires)

Les prix en espèces sont cumulables. Des trophées seront attribués aux classements scratch et classes.

La remise des trophées aura lieu le 11 juillet 2026 sur le podium à Chalon sur Saône une demi-heure maximum après l'arrivée du dernier concurrent.

Les chèques seront envoyés aux bénéficiaires par courrier sous huit jours. Pensez à préciser sur le bulletin d'engagement à quel ordre établir ceux-ci, ainsi que l'adresse d'expédition.

Les concurrents étrangers souhaitant recevoir leur prix par virement bancaire devront le préciser sur leur bulletin d'engagement et joindre un IBAN.